

Règlement jeu-concours - JUMPING MAX

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU-CONCOURS

La Société CDISCOUNT, Société Anonyme au capital de 6 642 912,78 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126 Quai de Bacalan - 33000 Bordeaux, ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** », met en ligne le 6 janvier 2026, un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « JUMPING MAX » (ci-après le « Jeu »), accessible uniquement sur le site internet de la Société Organisatrice, accessible via <http://jumpingmax.cdiscount.com>

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DU JEU

2.1 : Modalités

Le Jeu consiste en un tirage au sort, réservé aux personnes ayant joué à un mini-jeu de type **Runner**, au cours duquel il doit franchir des niveaux et éviter des obstacles. Chaque niveau franchi ou action réussie rapporte des **points**.

Dans un second temps, en fonction du nombre de points obtenu au mini-jeu de type Runner, le participant est automatiquement inscrit à un (1) tirage au sort, permettant le gain d'un lot. Chaque tirage au sort désignera un (1) gagnant unique à l'issue du Jeu.

Il y a 20 tirages au sort de prévus dans le cadre du Jeu, les tirages sont indépendants les uns des autres.

Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement ne pourra être pris en compte et sera considéré comme nul.

Chaque Participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois au Jeu, une seule participation par personne est possible.

2.2 : Points et dotations



- À partir de **100 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Mégaphone* » <https://www.cdiscount.com/high-tech/accessoires/pack-de-4-megaphones-puissants-compact-et-leger-p/f-1062841-par0650414586104.html#mpos=8%7Cmp>
- À partir de **200 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Plat à lasagnes* » <https://www.cdiscount.com/maison/cuisson/plat-a-lasagnes-pyrex-1450033-rectangulaire/f-117891103-arcf03ze.html?idOffre=208212425&sw=ece72eaeb5d72cba422a8ab6801ff56ea> [c4ab1f911526cd5ce6dc50dfd38a71010f7e3b130e6b8ca0441d847c537e6701977edc7bc66523f86f14eca787e71ac227d13f3881df49937df8745efd188f006f7452b4b15674ea08ae4431529b2a25f51b435d7b2bc623a25afc4233a6569657e79cc70f1e5f41110ad5e0fc24ae5#mpos=1%7Ccd">7edc7bc66523f86f14eca787e71ac227d13f3881df49937df8745efd188f006f7452b4b15674ea08ae4431529b2a25f51b435d7b2bc623a25afc4233a6569657e79cc70f1e5f41110ad5e0fc24ae5#mpos=1%7Ccd](https://www.cdiscount.com/maison/cuisson/plat-a-lasagnes-pyrex-1450033-rectangulaire/f-117891103-arcf03ze.html?idOffre=208212425&sw=ece72eaeb5d72cba422a8ab6801ff56ea)
- À partir de **350 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Arbre à chat GIPSY* » <https://www.cdiscount.com/animalerie/chats/jipsy-arbre-a-chat-noir-79-x-34-x-138-cm-3-plate/f-1621109-alc14.html#mpos=1%7Ccd>
- À partir de **600 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Vidéo projecteur ISINBOX* » <https://www.cdiscount.com/high-tech/televiseurs/videoprojecteur-portable-isinbox-4k-1600-lum/f-1062603-gea1715846640629.html#mpos=6%7Cmp>
- À partir de **900 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Plaid SWEET* » <https://www.cdiscount.com/maison/linge-maison/plaid-sherpa-et-gaze-de-coton-130-x-170-cm-kaki-a/f-117620121-swe1730761791056.html?idOffre=4183859687#mpos=1%7Cmp>
- À partir de **1300 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Valise CELIMS* » <https://www.cdiscount.com/bagages/bagages/celims-france-valise-cabine/f-1432271-aabcj20762.html?idOffre=4251426063&sw=415ae0f11f83f26bbaeb461317a2f73ff4872dae694bd69d5e9856bd7c91c369607f592da6397e52db136d14ab04985e45fad8f0c4b11f0219fd042c603814c40c2de23270c2facbc3f376cc9d41e4c3c5d81347694f5887ac0dcd16087b6466c311e0903348d3db7d550ec523008bc39a418567e3db1688ce3523f699fcc8e#mpos=3%7Cmp>
- À partir de **1700 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Raclette TEFAL* » <https://www.cdiscount.com/electromenager/petits-appareils-de-cuisson/tefal-appareil-a-raclette-3en1-colormania-raclett/f-1102013-tefre310401.html#mpos=5%7Cmp>
- À partir de **2100 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Enceinte portable JBL* » <https://www.cdiscount.com/high-tech/enceintes-sans-fil-bluetooth/enceinte-bluetooth-ultra-portable-jbl-go-4-blu/f-10684-jbl1200130009471.html>
- À partir de **2600 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Call Of Duty Black Ops 7* » <https://www.cdiscount.com/jeux-pc-video-console/ps5/call-of-duty-black-ops-7-jeu-ps5/f-1035002-196388607785.html#mpos=1%7Ccd>
- À partir de **3000 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Airfryer NINJA* » <https://www.cdiscount.com/electromenager/petits-appareils-de-cuisson/friteuse-sans-huile-ninja-foodi-af200eu-capaci/f-1102002-aaapp19708.html#mpos=4%7Ccd>



- À partir de **3500 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Airpods 4 APPLE* » <https://www.cdiscount.com/telephonie/accessoires-portable-gsm/apple-airpods-4/f-14420-airpods4.html#mpos=1%7Ccd>
- À partir de **4000 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Montre connectée SUUNTO* » <https://www.cdiscount.com/telephonie/objets-connectes/montre-connectee-gps-de-sport-suunto-run-1-39/f-144710902-suu6417084214942.html>
- À partir de **4500 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Tyrannosaurus Rex LEGO* » <https://www.cdiscount.com/juniors/jeux-de-construction/lego-jurassic-world-76968-exclu-cdiscount-les-foss/f-12083-lego76968.html?idOffre=4218445248&sw=409b082946e4b146f5e9937cb0309ce58537f581de63292a3bfc6e2b9c20499159b9f55b40a22611c1e23df8c9a8d938a1c819e8938e882ff76d46bc70e1d06ce9e8e6ea9f709db4de809da902cd399636e09a4bf969601c21621395f9f18856e2342928578cda7fc44d0cf2012c0baf#mpos=3%7Ccd>
- À partir de **5100 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Aspirateur robot Q10 ROBOROCK* » <https://www.cdiscount.com/electromenager/aspirateurs-nettoyeurs/robocr-q10-vf-aspirateur-robot-laveur-avec-st/f-1101409-rob6936905902351.html#mpos=1%7Ccd>
- À partir de **5700 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Machine à café broyeur PHILIPS* » <https://www.cdiscount.com/electromenager/petits-appareils-de-cuisson/moulinex-cookeo-infinity-air-fryer-multicuis/f-1102028-aablg64906.html#mpos=6%7Cmp>
- À partir de **6300 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Cookeo infinity MOULINEX* » <https://www.cdiscount.com/electromenager/petits-appareils-de-cuisson/moulinex-cookeo-infinity-air-fryer-multicuis/f-1102028-aablg64906.html#mpos=6%7Cmp>
- À partir de **7000 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Switch 2 NINTENDO* » <https://www.cdiscount.com/jeux-pc-video-console/nintendo-switch/console-nintendo-switch-2-bleu-clair-rouge-cla/f-10328-ninsw2mkworld.html#mpos=2%7Ccd>
- À partir de **8000 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *PC portable LENOVO 15" LEGION 5* » <https://www.cdiscount.com/informatique/ordinateurs-pc-portables/pc-portable-gamer-lenovo-legion-5-15irx10-window/f-10709-83ly008rfr.html>
- À partir de **9000 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *iPhone 17 pro APPLE* » <https://www.cdiscount.com/telephonie/telephone-mobile/apple-iphone-17-pro-max-256gb-cosmic-orange/f-14404-ip17prom256orang.html#mpos=1%7Ccd>
- À partir de **10000 points**, inscription possible au tirage au sort du lot : « *Voyage d'une valeur de 4000€ sous forme d'un séjour à choisir sur Cdiscount Voyages. Une personne à la relation client prendra contact avec le ou la gagnant.e, pour*



l'aider dans la réservation de son choix. https://www.cdiscount.com/voyages/v-145-0.html#cm_sp=Overlayer:services:Voyages . »

Un total de **20 lots** sont proposés d'une valeur totale de 9 000 € (neuf mille euros).

2.3 : Exclusions

- Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois. Une seule participation est autorisée par personne et par adresse e-mail : toute inscription au jeu vaut participation unique.
- Tout système de fraude (bots, exploit, manipulation du jeu, multi-comptes...) entraîne l'exclusion immédiate du tirage au sort.
- En cas de dysfonctionnement technique empêchant le bon fonctionnement du système de paliers, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de reporter le tirage au sort concerné, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE	3 :	DESIGNATION	DES	GAGNANTS
----------------	------------	--------------------	------------	-----------------

Chacun des 20 tirages au sort sera effectué parmi l'ensemble des Participants ayant respecté les conditions du présent règlement, pour désigner le seul et unique (1) gagnant de la dotation, telle que définie à l'article 2.2 ci-avant.

Chaque tirage au sort aura lieu pendant la semaine du 9 au 13 mars 2026, en contrôle d'un huissier "Bocchio-Associés" <https://www.bocchio-associes.com/>

Aux fins du présent Jeu, les Participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation et de l'attribution éventuelle de la dotation. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de fraude, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Les gagnants seront avertis par email dans les 7 jours suivant le tirage au sort. Ils devront confirmer leur acceptation dans un délai de 7 jours. Sans réponse dans ce délai, le lot demeurera acquis à la Société Organisatrice.

ARTICLE 4 : PERIODE DE VALIDITE DU JEU



Le Jeu est organisé du 05/02/2026 au 05/03/2026, date et heure française de connexion faisant foi. Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

À l'issue de ladite période, les 20 tirages au sort seront effectués afin de déterminer les gagnants et procéder à l'attribution des lots, dans les conditions définies au présent règlement.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION AU JEU

5.1 : Conditions relatives aux Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et disposant à la date de début du Jeu, d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse incluse) mais aussi d'une adresse électronique personnelle (email) à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu (ci-après le « **Participant** ») pendant la période de validité visée à l'article 4 ci-avant. Il est précisé que le Participant devra disposer d'un accès internet après le Jeu. Cdiscount contactera chaque gagnant pour demander le nom, prénom, adresse postale et un numéro de téléphone, pour leur envoyer le lot.

Un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses électroniques différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant au Jeu.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. En effet, une seule et unique adresse électronique est acceptée par Participant (même nom, même prénom, même adresse postale). S'il est constaté qu'un Participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(s) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Ne peuvent participer :

- les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- les membres du personnel de Cdiscount, de toutes sociétés qu'elle contrôle et/ou qui la contrôlent, ainsi que les partenaires de l'organisation,
- toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu,



- les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

La participation au Jeu implique pour tout Participant, l'acceptation entière et sans réserve des dispositions du présent règlement

En participant au Jeu, les Participants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leur nom d'utilisateur dans le cas où ils seraient désignés gagnants du Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à compensation de quelque sorte que ce soit.

Toute participation/inscription en dehors de la période visée à l'Article XX ne sera pas prise en compte.

5.2 Validité de la participation

L'inscription au formulaire pour le tirage au sort vaut pour participation.

Les Participants ne pourront participer au Jeu qu'une seule fois.

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation. La Société Organisatrice ne pourra pas procéder à l'envoi du lot ce qui entraînera la nullité de la participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation par le Participant de la communication des coordonnées exactes, complètes et à jour, et notamment une adresse électronique valide ainsi que, le cas échéant, une adresse postale exacte.

La même sanction s'appliquera en cas de multi participations frauduleuses soit au-delà des limites définies dans le présent règlement. La Société Organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du Participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du Participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société Organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de heurter les consommateurs.

ARTICLE 6 : DOTATION/LOTS



Les lots listés à l'article 2.2 sont offerts par la Société Organisatrice et constituent en ce sens des « dotations ».

Il y a 20 dotations à gagner d'une valeur totale de **9 000 €** établie en date du 02.12.2025.

Si un Participant gagne, il recevra un email indiquant que Cdiscount reviendra vers lui pour lui permettre de choisir les modalités de livraison du gain. La Société Organisatrice se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni remboursé, ni cédé à une autre personne, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces ou en chèque. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

ARTICLE 7 : REMISE/ RETRAIT DES LOTS

A l'issue du Jeu, après vérification de la régularité de la participation et des conditions d'octroi du lot en cause, chaque gagnant recevra par e-mail sur la base des coordonnées communiquées par ses soins lors de son inscription au Jeu, la confirmation de gain d'un des 20 lots correspondant au tirage au sort auquel il s'est inscrit.

Le gagnant sera invité par courriel à fournir ces renseignements pour permettre à l'organisateur d'expédier le lot.

A l'issue d'un délai de 7 jours, sans réponse au courriel invitant le gagnant à communiquer son adresse, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant tiré au sort ou restera la propriété de la société organisatrice.

La dotation sera envoyée au gagnant dans un délai maximum d'un mois après le déroulement du Jeu. La dotation étant nominative, le gagnant ne peut donc pas demander qu'elle soit attribuée à une autre personne.

ARTICLE 8 : NON DELIVRANCE DU LOT

Dans les cas où le gagnant ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait sa dotation, ou ne la réclamerait pas, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation et n'aura droit à aucune compensation de quelque sorte que ce soit.

La dotation sera perdue et demeurera acquise à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.

Il en sera de même dans le cas où la dotation ne pourrait être distribuée par suite :



- d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées du gagnant lors de son inscription au Jeu,
- d'une modification des coordonnées du gagnant entre le moment de son inscription au Jeu et le moment où il est déclaré gagnant,
- en cas de défaillance du fournisseur d'accès et/ou du réseau internet,
- en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, empêchant l'acheminement du courriel informant le gagnant de son gain,
- ou pour tout autre cas, imputable ou non, au gagnant.

La dotation ne pourra donc en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant ayant fourni des coordonnées erronées pour la remise de sa dotation.

Tout gagnant qui ne pourrait être joint, ou qui ne répondrait pas dans un délai de **sept (7) jours calendaires** à compter de l'envoi de la notification de gain, ou qui ne fournirait pas dans ce délai les informations nécessaires à la livraison de son lot, sera réputé avoir définitivement renoncé à celui-ci. Cette renonciation ne pourra donner lieu à aucune réclamation, indemnisation ou compensation de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE/FRAUDE

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de modifier ou d'interrompre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues, sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique, ou en cas de tentative de manipulation des systèmes de participation ou de désignation des gagnants. Dans cette hypothèse, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux participants fraudeurs et/ou d'engager toute action judiciaire qu'elle jugerait utile à l'encontre des auteurs et complices de ces agissements.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile afin de s'assurer du respect du présent règlement et d'écartier, sans préavis, tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse, sans que cette exclusion ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES



10.1 : Collecte et utilisation des données à caractère personnel

La Société Organisatrice est responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants.

Les informations communiquées dans la cadre de la participation au Jeu sont à destination de la Société Organisatrice et sont utilisées pour les besoins, l'organisation et la gestion du Jeu et notamment pour la remise des Dotations. Elles pourront être conservées à l'issue du Jeu à toute fin de preuve en cas de contestation ou de soupçon de fraudes.

Les données personnelles pourront être conservées à l'issue du Jeu si le Participant a donné son consentement exprès pour recevoir des mails promotionnels de la Société Organisatrice.

Les données à caractère personnel des Participants pourront être transmises à des prestataires/partenaires de la Société Organisatrice aux fins d'organisation et de gestion du Jeu, étant précisé que certains de ces prestataires/partenaires peuvent se trouver hors de l'Union Européenne.

Dans un tel cas, la Société Organisatrice garantit que ce transfert :

- est effectué en conformité avec la réglementation applicable ; et
- permet de garantir un niveau de protection adéquat de la vie privée et des droits fondamentaux du participant (notamment par l'utilisation de clauses contractuelles types de la Commission Européenne).

La base juridique du traitement des données personnelles des participants est l'intérêt légitime de la Société Organisatrice.

10.2 Droits des participants concernés par le traitement

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités listées ci-avant.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, tout participant dispose des droits d'information, d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de portabilité pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires/prestataires participants au Jeu. Chaque participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.



Chaque Participant peut exercer l'ensemble de ces droits par (i) par mail envoyé à informatique-et-libertes@cdiscount.com ou (ii) par courrier postal adressé à Cdiscount.com/SGPN, Service client BP90200, 93472 Neuilly Sur Marne.

Le Participant peut également soumettre une réclamation auprès de l'autorité de protection compétente (en France, la CNIL : www.cnil.fr).

Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de protection des données personnelles de la Société Organisatrice : <https://www.cdiscount.com/vie-privee-et-cookies.html>.

ARTICLE 11 : LIMITE DE RESPONSABILITE

11.1 Sur le réseau Internet

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet et, notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à connexion et/ou d'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou de la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage ; des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les dits réseaux, etc. pour lesquelles la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable :

- en cas de défaut, de perte, de retard ou d'erreur de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté ;
- de l'envoi de messages et/ou de données et à une adresse fausse, erronée ou incomplète ;
- si les données relatives à la participation au Jeu ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter ;
- au cas où un ou plusieurs participants ne parvenaient à accéder à la Plateforme pour quelque raison que ce soit ;
- en cas d'impossibilité pour un participant d'accéder au Jeu et/ou d'y participer ;
- si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du participant devait être interrompue ou si sa participation au Jeu n'a pas été prise en compte ;
- de la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du Jeu, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.



Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du terminal (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) et/ou d'incident lié à l'utilisation du terminal lors de la participation au Jeu. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux participants, à leurs terminaux, à leurs équipements informatiques et téléphoniques et aux données qui y sont stockées ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

11.2 Sur l'acheminement de la dotation

L'acheminement de la dotation, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue à ses risques et périls. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire selon les modalités prévues à l'article « Résolution des litiges » du présent règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement en cas d'envoi de la dotation à une adresse électronique inexacte du fait de la négligence du participant.

11.3 Dispositions spéciales

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être, écourté ou annulé ou reporté ou ses conditions modifiées, notamment en cas de dysfonctionnement technique, de virus informatique, de bogue, d'intervention ou d'intrusion non autorisée sur le système informatique, de fraude ou de tentative de fraude, y compris l'utilisation de dispositifs automatisés ou de robots visant à multiplier les participations.

Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu.

Toute déclaration mensongère ou frauduleuse d'un participant entraînera son exclusion immédiate du Jeu et la non-attribution de toute dotation qu'il aurait pu éventuellement remporter, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée. La Société Organisatrice se réserve, en tout état de cause, le droit de poursuivre les auteurs de ces fraudes par tous moyens et devant les juridictions compétentes.



De manière générale, aucune indemnité, compensation ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée par les participants en cas d'annulation du Jeu, de modification de ses conditions ou des modalités de désignation des gagnants.

ARTICLE 12 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude de Bocchio-Associés située 185 cours du Médoc 33300 Bordeaux, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : ha compléter par l'huissier La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé auprès de l'étude de Bocchio-Associés

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ARTICLE 13 : PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 14 : NULLITE/RESOLUTION DES LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée et ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

Le Règlement est régi par la loi française sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par la Société Organisatrice.



Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante :

Cdiscount.com SGPN
Service client
BP90200
93472 Neuilly Sur Marne

Afin que le dossier de réclamation soit traité, le dossier de réclamation envoyé par le Participant à l'origine de la réclamation devra obligatoirement contenir l'intégralité des pièces suivantes :

- Le prénom, le nom et l'adresse électronique, ainsi que le compte du Participant à l'origine de la réclamation,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité en vigueur.

La date limite des réclamations est fixée à trente (30) jours au plus tard après la date de fin de Jeu.

Toute réclamation effectuée postérieurement à cette date ne sera pas prise en compte.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

ARTICLE 15 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

C'est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Aucune demande de remboursement n'est possible.



ANNEXE

Valeur des lots :

Points	Lot	Prix
100	Megaphone	30 €
200	Plat à lasagnes Pyrex	19 €
350	JIPSY Arbre à chat	37 €
600	Vidéoprojecteur Portable	34 €
900	Plaid sherpa	31 €
1300	Valise Celims	55 €
1700	Machine à raclette Tefal	55 €
2100	Enceinte portable JBL	50 €
2600	Jeu PS5 Call of Duty Black Ops 7	59 €
3000	Friteuse sans huile Ninja	100 €
3500	Airpods 4 APPLE	119 €
4000	Montre connectée Suunto	279 €
4500	Lego Tyrannosaurus Rex	200 €
5100	Aspirateur robot Q10 Roborock	249 €
5700	Machine à café broyeur Philips	320 €
6300	Cookeo infinity MOULINEX	400 €
7000	Console Nintendo Switch 2	455 €
8000	PC Portable Lenovo Legion 5	1 500 €
9000	iPhone 17 pro APPLE	1 469 €
10000	Voyage sur mesure	4 000 €

